

**SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT**  
**ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Le service de demi-pension fonctionne du lundi au vendredi sous forme d'un « self-service ».

L'inscription se fait **EN DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE** et pour au moins un trimestre entier.

Le changement de régime est autorisé à la fin de chaque trimestre sur courrier adressé au chef d'établissement.

Il est également autorisé en cours de trimestre dans les cas suivants : changement de domicile, événement familial grave, sur avis médical.

Une remise d'ordre n'est accordée aux élèves que dans les cas suivants : départ anticipé (changement d'établissement, de domicile...), maladie au moins égale à 1 jour de fonctionnement de la demi-pension sur présentation du certificat médical, exclusion, décès, grève comportant fermeture de service, fermeture du service pour cas de force majeure, stage en entreprise, participation à un voyage ou sortie scolaire, scolarité partielle à l'étranger.

Les tarifs **ANNUELS** sont fixés par le Conseil Régional sur le principe d'abonnements. Ils varient en fonction du type de service choisi :

- **Demi-pensionnaire 4 jours** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)  
**Attention : ce forfait concerne exclusivement la journée du mercredi**
- **Demi-pensionnaire 5 jours** (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)
- **Internat** (du lundi au vendredi)

**TARIFS DE LA DEMI-PENSION/INTERNAT** (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019)

- Abonnement 4 jours : 432,00 €
- Abonnement 5 jours : 505,80 €
- Abonnement internat : 1340,64 €

**PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION/INTERNAT**

- \* Paiement au trimestre :
- Le paiement de la demi-pension/internat s'effectue en 3 fois (en octobre, janvier et avril). Un avis détaillé est adressé aux familles (transmis par votre enfant). Il est payable dès réception.
  - Il est possible de régler en ligne par l'intermédiaire du site internet de l'établissement : [www.citescolaireparentis.fr](http://www.citescolaireparentis.fr)

- \* Paiement mensuel :
- Sur demande auprès du service Intendance dès le mois de septembre.
  - Moyens de paiements acceptés : virement, espèces, CB, chèque, prélèvement (remplir le mandat de prélèvement ci-joint)

**RENTRÉE 2020**  
**FICHE INDIVIDUELLE D'INFORMATION**  
**INTENDANCE**

Photo  
Obligatoire

- Etablissement fréquenté en 2020-2021 :
- Lycée général et technologique
  - Lycée des Métiers des Grands Lacs
  - Collège

Nom - Prénom élève : \_\_\_\_\_

Classe prochaine rentrée : \_\_\_\_\_

Régime : (cocher la case correspondante)

- Externe  Interne
- DP 5 jours  DP 4 jours (sans le mercredi)
- DP Occasionnel (2 jours maximum par semaine)

Nom - Prénom du responsable financier : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Signature du responsable financier : Le père : \_\_\_\_\_ La mère : \_\_\_\_\_

**R.I.B.** : indispensable pour le paiement des bourses,  
le remboursement des frais de stage ou d'éventuelles aides ou reliquat aux voyages.

**R.I.B**

**A AGRAFER OBLIGATOIREMENT**

